

Le CSSDGS désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'admission et d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2023-2024 se tiendra du 6 au 10 février 2023.

### **Nouveaux élèves**

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2023, une école primaire ou secondaire du CSSDGS doivent prendre rendez-vous. Les modalités concernant la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site Web de l'école du secteur de résidence de l'enfant. Il est possible de connaître rapidement l'école du secteur en visitant le [cssdgs.gouv.qc.ca/geobus](https://cssdgs.gouv.qc.ca/geobus).

Lors du rendez-vous, le parent devra fournir les documents suivants :

#### **Pour les enfants nés au Canada :**

- L'ORIGINAL du certificat de naissance, grand format.

#### **Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :**

- L'ORIGINAL du certificat de naissance, grand format.
- L'ORIGINAL de tout autre document permettant l'identification de l'enfant et/ou du répondant (par exemple : preuve de résidence permanente, confirmation de jugement d'adoption, demande de réfugié, etc.).

#### **Ainsi que ces documents :**

- Une preuve de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire – sans étiquette de changement d'adresse).
- Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
- Un jugement de cour, s'il y a lieu.
- [Le formulaire d'admission et d'inscription 2023-2024](#).
- [Fiche inscription service de garde et service du midi 2023-2024](#)

Les fiches d'inscription doivent être imprimées de la maison ou si aucune imprimante disponible les envoyées par courriel en **format PDF SEULEMENT** à cette adresse courriel : [Stephanie.st-aubin@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:Stephanie.st-aubin@cssdgs.gouv.qc.ca)

#### **Vous devez prendre un rendez-vous en cliquant sur le lien suivant :**

- [CLIQUEZ ICI POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS](#).
- LES RENDEZ-VOUS AURONT LIEU du 6 au 10 février, au 4 Av. Champagne, Candiac.
- Pour la journée du 8 février, des traducteurs seront sur place pour aider ceux qui ne sont pas à l'aise avec la langue française.

Pour être admis à la maternelle (préscolaire 5 ans), les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Pour être admis à la 1<sup>re</sup> année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

- Formulaire à l'intention du parent pour l'entrée de son enfant à l'éducation préscolaire (à compléter avant le 04 mars 2023):

<https://forms.office.com/>

### **Élèves qui fréquentent actuellement une école du CSSDGS**

Pour les élèves qui fréquentent une école faisant partie du CSSDGS, les réinscriptions se feront via [Mozaïk-Portail](#), sous l'onglet « Inscription ». Un courriel sera envoyé directement aux parents pour expliquer la marche à suivre.

Pour connaître tous les détails relatifs à la période d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024, rendez-vous sur le site Web du CSSDGS au [cssdgs.gouv.qc.ca/admission](https://cssdgs.gouv.qc.ca/admission).